

DIRECTION ADJOINTE DE LA DIRECTION DES SYSTEMES ORBITAUX
GROUPE D'ETUDES ET D'INFORMATION SUR LES PHENOMENES
AEROSPATIAUX NON IDENTIFIES

Toulouse, le 27/06/2017
DSO/DA//GP

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

MAURON (56) 23.12.1995

CAS D'OBSERVATION

1 – CONTEXTE

Le seul document en la possession du GEIPAN relatif à ce cas d'observation est le procès-verbal de Gendarmerie daté du 24.12.1995.

Elle concerne l'observation depuis la commune de MAURON (56) par deux témoins d'un PAN. Un de ces témoins s'est rendu à la Gendarmerie afin qu'un procès-verbal d'audition de témoin soit établi.

2- DESCRIPTION DU CAS

Voici la description du cas, extraite du procès-verbal :

« Ce jour je me présente dans vos locaux pour vous signaler certains faits.

Le 23 décembre 1995 à 02 heures, alors que je me trouvais au lieu-dit xxxx en compagnie de mon ami, nous avons vu une sorte de soucoupe volante.

Cet objet était de forme ronde, énorme, pas très haut du sol. Quand je l'ai vu il était approximativement à 500 mètres de moi.

En-dessous de cet objet, nous pouvions distinguer des lumières tout autour, il tournait lentement sur lui-même, il faisait des allées et venues et se trouvait au-dessus d'une maison puis ensuite il s'est rapproché de moi et s'est stabilisé au-dessus d'un champ.

Je suis immédiatement partie car j'ai eu peur.

Pour situer cet objet, je peux vous dire qu'il se trouvait en face de la maison de Mr x et au-dessus du champ de Mr y. Quand je suis rentrée, cet objet était toujours sur place, j'ai ensuite regardé par la fenêtre et je ne l'ai pas revu. [...]

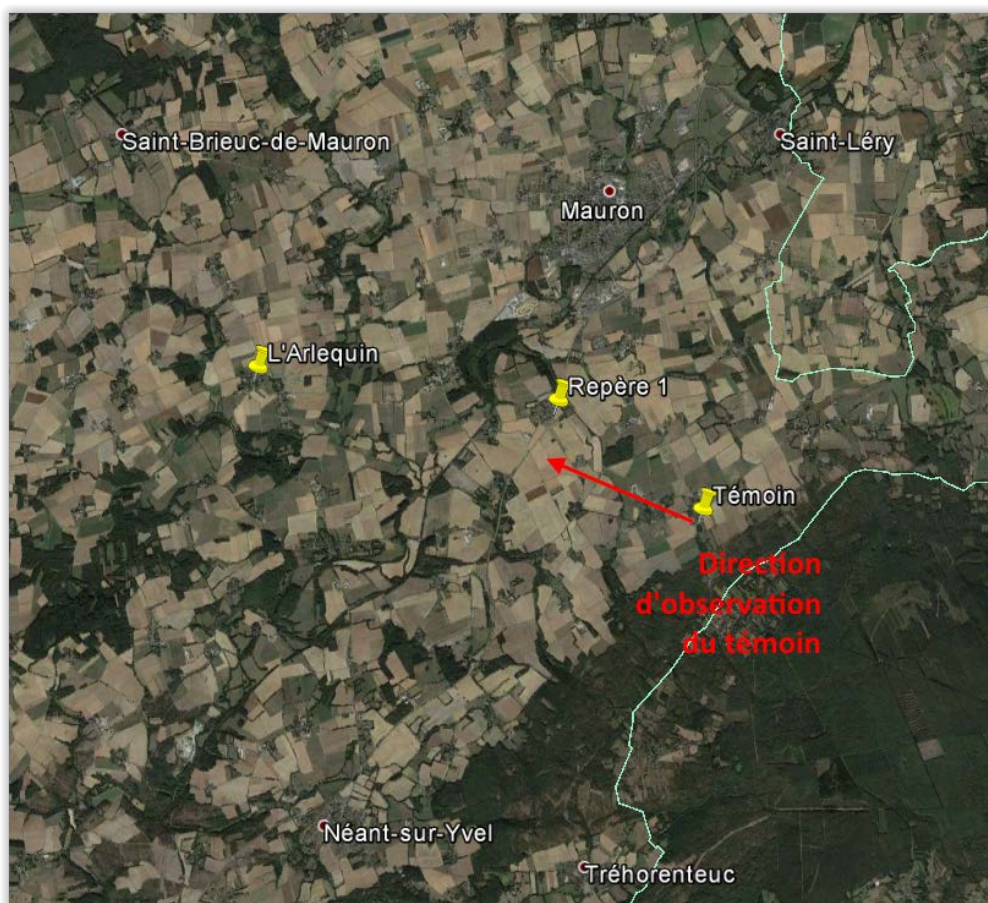
Je tiens à préciser que l'objet volant avait un diamètre d'environ 200 mètres, il était vraiment énorme. Il n'émettait aucun bruit ».

3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

La **situation géographique** est résumée sur la carte ci-dessous.

Le témoin dans sa déposition ne mentionne pas de direction d'observation mais donne deux indices : « ...il [le PAN] se trouvait en face de la maison de Mr x et au-dessus du champ de Mr y ».

Par chance, et bien que l'observation date de plus de 20 ans, la maison de Mr x est toujours habitée par la même personne, dans un lieu-dit, et fait face au phénomène. Elle est indiquée par le repère 1 sur la carte.



Les **données météorologiques** sont celles pour la ville de Rennes (35), située à environ 45 km à vol d'oiseau à l'ouest de la position du témoin.

Pour les deux journées du 22 et du 23 décembre 1995, le temps était très nuageux voire pluvieux :

Météo : vendredi 22 décembre 1995 à Mauron (*)



- [Personnaliser avec un lien vers une image](#)
- [Personnaliser en ajoutant un titre](#)
- [Personnaliser en ajoutant du texte](#)

- Température minimale de la journée : 11.3°C
- Température maximale de la journée : 14.4°C
- Durée d'ensoleillement de la journée : 0h
- Hauteur des précipitations : 17.0mm

11 h



Très nuageux

14 h



Très nuageux

(*) Les données sont celles de la station de Rennes, station de référence la plus proche de Mauron.

Météo : samedi 23 décembre 1995 à Mauron (*)



- [Personnaliser avec un lien vers une image](#)
- [Personnaliser en ajoutant un titre](#)
- [Personnaliser en ajoutant du texte](#)

- Température minimale de la journée : 10.6°C
- Température maximale de la journée : 14.0°C
- Durée d'ensoleillement de la journée : 0h
- Hauteur des précipitations : 1.4mm

14 h



Très nuageux

17 h



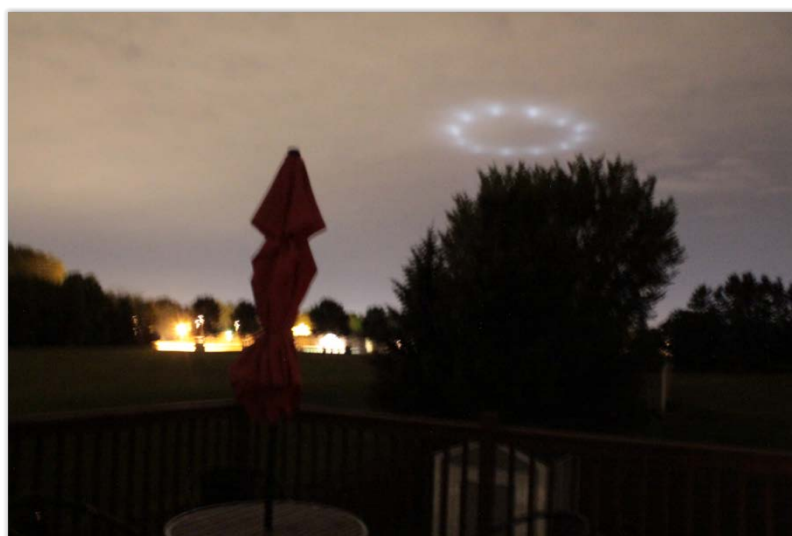
Très nuageux

(*) Les données sont celles de la station de Rennes, station de référence la plus proche de Mauron.

Analyse

De nombreux éléments plaident en la faveur d'une confusion avec un laser de discothèque, aussi appelé par l'anglicisme « sky tracker » :

- La date : le 23.12.1995 est un samedi, les nuits de week-end sont celles où les discothèques sont les plus actives
- Les conditions météo : un ciel couvert est propice à la formation et à la visibilité de l'impact sur les nuages d'un sky tracker :



Dans ces exemples, les faisceaux ne sont pas visibles. Cela dépend de la teneur, dans l'atmosphère entre le sol et la base des nuages, des particules en suspension, qui peuvent être des gouttelettes d'eau, de la poussière, du pollen, des polluants... Aucune information à ce sujet n'est disponible pour la période des faits.

Les nuages sont également visibles dans ces deux exemples, mais par réverbération de lumières de lampadaire. Dans le cas présent, la zone est isolée, en campagne, et se trouve loin de toute pollution lumineuse. Les nuages sur lesquels les lasers s'impactent sont donc probablement pas ou peu visible par le témoin, qui ne mentionne à aucun moment leur présence.

- La description du phénomène : le témoin évoque « *une forme ronde, énorme* »... « *pas très haut du sol* »... « *en-dessous de cet objet, nous pouvions distinguer des lumières tout autour, il tournait lentement sur lui-même, il faisait des allées et venues et se trouvait au-dessus d'une maison puis ensuite il s'est rapproché de moi et s'est stabilisé au-dessus d'un champ* »... « *il n'émettait aucun bruit* ».

Cette description est caractéristique de l'apparence et du comportement d'un sky tracker, les lasers pouvant pivoter sur eux-mêmes, tourner de façon circulaire, se déplacer en faisant des va-et-vient, s'arrêter...

- L'emplacement : le témoin indique une maison située dans un lieu-dit au nord-ouest de sa position comme faisant face au phénomène.

Or, dans le prolongement de ce lieu-dit, à quelques degrés près et un peu plus loin se trouve une discothèque « *l'Arlequin* », susceptible d'avoir utilisé un sky tracker (lesquels existaient déjà en 1995).

L'existence de cette discothèque est attestée dès 1993, puisque l'établissement sponsorisait dès ses débuts le « *club 45* » à Mauron, regroupant des amateurs de Buggy, l'association ayant été créée le 07.05.1993. De nombreuses photos fêtant les 20 ans de l'association sont visibles sur leur site en 2014, le logo de la discothèque étant clairement visible sur le Buggy sur la plupart d'entre elles ([source](#)) :



3.1. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS COLLECTÉS

TEMOIN N°1

#	QUESTION	REPONSE (APRES ENQUETE)
A1	Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75))	MAURON (56)
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	
<i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i>		
B1	Occupation du témoin avant l'observation	/
B2	Adresse précise du lieu d'observation	48.0488/-2.2686
B3	Description du lieu d'observation	/
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	23/12/1995
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	02:00:00
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	/
B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	OUI - 1
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	AMI
B9	Observation continue ou discontinue ?	/
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ?	/
B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	LE TEMOIN A PRIS PEUR ET A CESSÉ L'OBSERVATION
B12	Phénomène observé directement ?	OUI
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	NON
B14	Conditions météorologiques	CIEL NUAGEUX TEMPS PLUVIEUX
B15	Conditions astronomiques	/
B16	Equipements allumés ou actifs	/
B17	Sources de bruits externes connues	/
<i>Description du phénomène perçu</i>		
C1	Nombre de phénomènes observés ?	1
C2	Forme	RONDE
C3	Couleur	BLANCHE
C4	Luminosité	/

C5	Trainée ou halo ?	/
C6	Taille apparente (maximale)	« ENTRE 10 ET 50 METRES »
C7	Bruit provenant du phénomène ?	/
C8	Distance estimée (si possible)	« 500 M »
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	ENVIRON 310°
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	/
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	ENVIRON 310°
C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	/
C13	Trajectoire du phénomène	ALLEES ET VENUES, TOURNAIT SUR LUI-MEME PUIS STABILISATION
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	/
C15	Effet(s) sur l'environnement	/
<i>POUR LES ELEMENTS SUIVANTS, INDIQUEZ SIMPLEMENT SI LE TEMOIN A REPONDU A CES QUESTIONS</i>		
E1	Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ?	/
E2	Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	/
E3	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	/
E4	Quelle interprétation donne-t-il à ce qu'il a observé ?	/
E5	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	/
E6	Origine de l'intérêt pour les PAN ?	/
E7	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	/
E8	Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ?	/

4- HYPOTHESES ENVISAGEES

La seule hypothèse envisagée est celle de la confusion avec un sky tracker émit par une discothèque locale.

4.1. SYNTHESE DES HYPOTHESES

HYPOTHESE			EVALUATION*
1. SKYTRACKER D'UNE DISCOTHEQUE LOCALE			60%
ITEM	ARGUMENTS POUR	ARGUMENTS CONTRE ou MARGE D'ERREUR	POUR/CONTRE
-DATE	-FIN DE SEMAINE PROPICE A L'UTILISATION DE LASER PAR LA DISCOTHEQUE	-PAS DE CERTITUDE SUR LA REELLE UTILISATION D'UN LASER LE SOIR DE L'OBSERVATION PAR LA DISCOTHEQUE INCRIMINEE	0.50
-CONDITIONS METEO	-CIEL COUVERT PROPICE A LA VISIBILITE DE L'IMPACT DU LASER SUR LA COUCHE NUAGEUSE	-PAS DE DONNEES SUR LES PARAMETRES METEOS OU DE POLLUTION QUI AURAIENT PU RENDRE LE OU LES FAISCEAU(X) VISIBLE(S) -PAS DE DONNEES PRECISES SUR L'ALTITUDE DE LA COUCHE NUAGEUSE	0.30
-DESCRIPTION DU PAN	-COMPORTEMENT TYPIQUE DE L'APPARENCE D'UN LASER EN DEPLACEMENT -APPARENCE EGALEMENT CARACTERISTIQUE	-	0.70
-EMPLACEMENT	-OBSERVATION DANS L'AXE OU SE TROUVE LA DISCOTHEQUE DONT L'EXISTENCE A LA DATE DE L'OBSERVATION EST ATTESTEE	-	0.7

**Fiabilité de l'hypothèse estimée par l'enquêteur: certaine (100%) ; forte (>80%) ; importante (60% à 80%) ; moyenne (40% à 60%) ; faible (20% à 40%) ; très faible (<20%) ; nulle (0%)*

4.2. SYNTHESE DE LA CONSISTANCE

La consistance est faible. L'enquêteur n'a eu que le procès-verbal de Gendarmerie pour mener son enquête.

Le second témoin n'a par ailleurs pas souhaité faire de déposition.

5- CONCLUSION

Le PAN observé par le témoin n'est probablement qu'un laser de discothèque locale, (aussi appelé par l'anglicisme « sky tracker ») projetant ses faisceaux sur la couche nuageuse basse (présente ce jour-là).

- La description du phénomène : le témoin évoque « *une forme ronde, énorme* »... « *pas très haut du sol* »... « *en-dessous de cet objet, nous pouvions distinguer des lumières tout autour, il tournait lentement sur lui-même, il faisait des allées et venues et se trouvait au-dessus d'une maison puis ensuite il s'est rapproché de moi et s'est stabilisé au-dessus d'un champ* »... « *il n'émettait aucun bruit* ».

Cette description est caractéristique de l'apparence et du comportement d'un sky tracker, les lasers pouvant pivoter sur eux-mêmes, tourner de façon circulaire, se déplacer en faisant des va-et-vient, s'arrêter. Les faisceaux laser ne sont pas toujours visibles. Cela dépend de la teneur, dans l'atmosphère entre le sol et la base des nuages, de particules en suspension, qui peuvent être des gouttelettes d'eau, de la poussière, du pollen, des polluants... Aucune information à ce sujet n'est disponible pour la période des faits.

- L'emplacement : le témoin indique une maison située dans un lieu-dit au nord-ouest de sa position comme faisant face au phénomène.

Or, dans le prolongement de ce lieu-dit, à quelques degrés près et un peu plus loin se trouve une discothèque « *l'Arlequin* », susceptible d'avoir utilisé un sky tracker (lesquels existaient déjà en 1995). L'existence de cette discothèque est attestée dès 1993. L'observation se tient une nuit weekend, quand les discothèques sont les plus actives.

Les conditions permettant la visualisation des impacts de faisceaux sont assez particulières, type d'atmosphère, de nuages, d'éclairement ambiant. Une même discothèque peut créer ses effets à des endroits distincts sur une région de 10 à 20 km autour d'elle.

La base du GEIPAN [www. Geipan.fr](http://www.Geipan.fr) contient des cas similaires. Faire recherche de cas avec mots clefs Sky-Tracer, Sky-Rose, Laser ...

En conséquence GEIPAN classe le cas en B : Sky-Rose

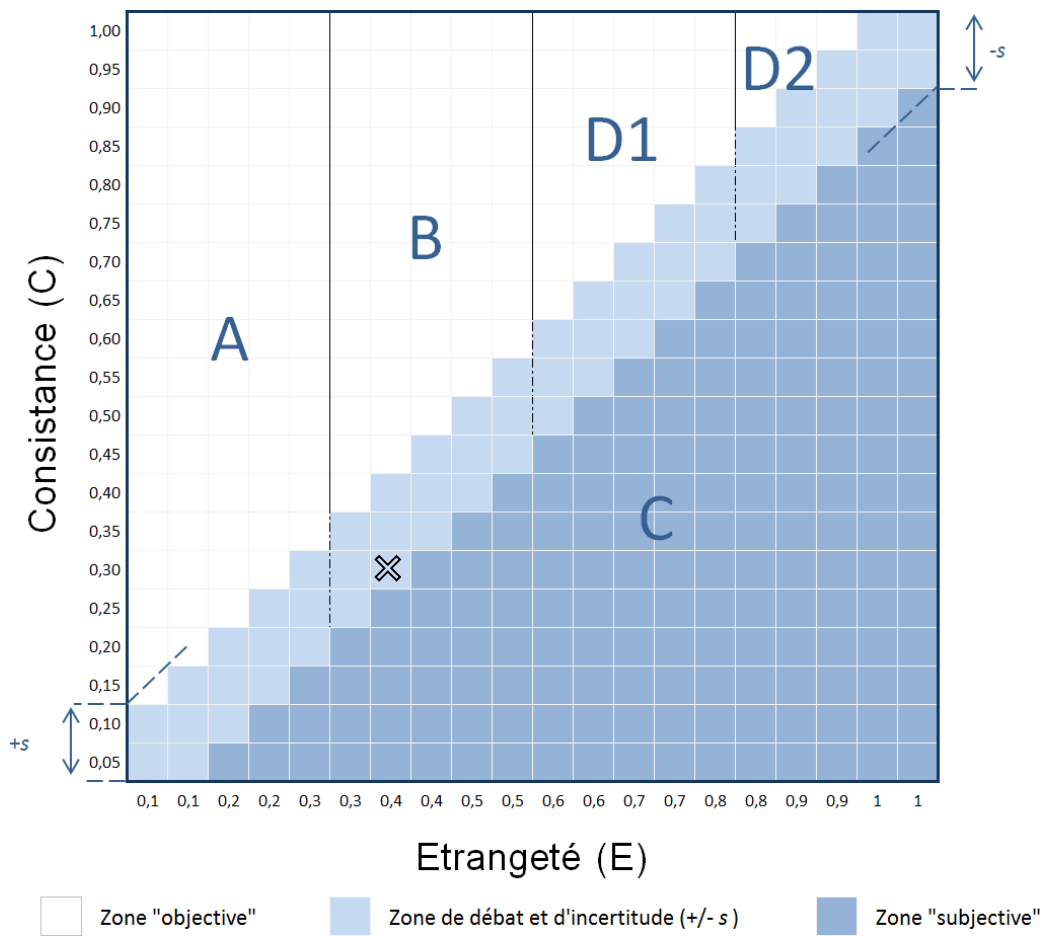
5.1. CLASSIFICATION

CONSISTANCE⁽¹⁾ (IxF)

0.4

ETRANGETE⁽²⁾ (E)

0.3



(1) CONSISTANCE (C) : ENTRE 0 ET 1. QUANTITE D'INFORMATIONS (I) FIABLES (F) RECUEILLIES SUR UN TEMOIGNAGE ($C = IxF$)

(2) ETRANGETE (E) : ENTRE 0 ET 1. DISTANCE EN TERMES D'INFORMATIONS A L'ENSEMBLE DES PHENOMENES CONNUS